

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1252****26 novembre 2003****SOMMAIRE**

<b>A.21 Natural Stone-World Wide S.A., Wickrange.</b>	<b>60092</b>	<b>Gonella S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60078</b>
<b>Aigle International S.A., Luxembourg</b>	<b>60060</b>	<b>Grimal Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>60059</b>
<b>Apris S.A., Luxembourg</b>	<b>60070</b>	<b>Heco S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60059</b>
<b>Area S.A., Luxembourg</b>	<b>60079</b>	<b>HQ S.A., Luxembourg</b>	<b>60090</b>
<b>Armide S.A., Luxembourg</b>	<b>60080</b>	<b>HSBC Trinkaus Investment Managers S.A., Luxembourg</b>	<b>60057</b>
<b>Atlas Equity Holdings S.A., Schuttringen</b>	<b>60050</b>	<b>Immobilière Internationale S.A., Luxembourg</b>	<b>60094</b>
<b>BlueBay Funds, Sicav, Luxembourg</b>	<b>60084</b>	<b>Intelligent-IP S.A., Luxembourg</b>	<b>60074</b>
<b>BM Microtech International, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60070</b>	<b>International Equity Investors S.A., Luxembourg</b>	<b>60083</b>
<b>Bouganvillea S.A., Luxembourg</b>	<b>60082</b>	<b>Intranet S.A., Luxembourg</b>	<b>60050</b>
<b>BRV S.A., Luxembourg</b>	<b>60076</b>	<b>Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg</b>	<b>60079</b>
<b>Bridgepoint Corporation S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60077</b>	<b>Loretta International S.A., Luxembourg</b>	<b>60091</b>
<b>Cogelo S.A., Luxembourg</b>	<b>60058</b>	<b>Luxafil Holdings S.A., Luxembourg</b>	<b>60075</b>
<b>Compagnie de Pythagore S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60077</b>	<b>Martur Finance S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60058</b>
<b>Compagnie du Rubicon S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60077</b>	<b>Maths S.A., Luxembourg</b>	<b>60083</b>
<b>Compagnie Financière Smyrna S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60057</b>	<b>Mediolux Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>60077</b>
<b>Conplacer International S.A., Luxembourg</b>	<b>60080</b>	<b>Orest Investissements S.A., Luxembourg</b>	<b>60095</b>
<b>Continental Barley Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>60076</b>	<b>Pixel S.A., Luxembourg</b>	<b>60059</b>
<b>Coparrinal S.A., Luxembourg</b>	<b>60072</b>	<b>Pomalux S.A., Rodange</b>	<b>60073</b>
<b>Cottage Wood S.A., Dudelange</b>	<b>60071</b>	<b>ProLogis Czech Republic VII, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60095</b>
<b>Crisglo S.A.H., Luxembourg-Kirchberg</b>	<b>60089</b>	<b>ProLogis Italy IV, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60096</b>
<b>De Mar S.A., Luxembourg</b>	<b>60088</b>	<b>ProLogis Italy VII, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60096</b>
<b>Dealinvest Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>60076</b>	<b>ProLogis Italy X, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60095</b>
<b>Deepinvest S.A., Luxembourg</b>	<b>60076</b>	<b>Ribbit S.A., Luxembourg</b>	<b>60090</b>
<b>Diputacion Luxembourg S.A., Luxembourg</b>	<b>60071</b>	<b>Russel &amp; Thomson Finance &amp; Investments S.A., Dudelange</b>	<b>60073</b>
<b>Diputacion Luxembourg S.A., Luxembourg</b>	<b>60071</b>	<b>Sealed Air Luxembourg, S.à r.l., Munsbach</b>	<b>60094</b>
<b>Director's Office S.A., Luxembourg</b>	<b>60060</b>	<b>(Le) Shelter, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60084</b>
<b>Duet Holding S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60058</b>	<b>Shubra Finance S.A., Luxembourg</b>	<b>60087</b>
<b>Eathon Event Management S.A., Itzig</b>	<b>60069</b>	<b>Sirocco, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60075</b>
<b>Entreprise J.-P. Becker S.A., Luxembourg</b>	<b>60070</b>	<b>Société Immobilière Sebau S.A., Luxembourg</b>	<b>60083</b>
<b>Europe Aciers, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60080</b>	<b>Solano S.A., Luxembourg</b>	<b>60079</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange</b>	<b>60058</b>	<b>Solano S.A., Luxembourg</b>	<b>60079</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg UK, S.à r.l., Bertrange</b>	<b>60058</b>	<b>St Yvette, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60072</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg Lubricants Limited, S.à r.l., Bertrange</b>	<b>60075</b>	<b>St Yvette, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>60072</b>
<b>ExxonMobil Luxembourg Lubricants Limited, S.à r.l., Bertrange</b>	<b>60075</b>	<b>Texhol S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60078</b>
<b>FDS Group S.A., Luxembourg</b>	<b>60082</b>	<b>Texhol S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60078</b>
<b>Figemo S.A., Wiltz</b>	<b>60074</b>	<b>TMC S.A., Schengen</b>	<b>60083</b>
<b>Figemo S.A., Wiltz</b>	<b>60074</b>	<b>TMC S.A., Schengen</b>	<b>60083</b>
<b>Financière de l'Europe Occidentale S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60050</b>	<b>Winky Finances S.A., Luxembourg</b>	<b>60073</b>
<b>Gonella S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60078</b>	<b>(The) Winning Team S.A.H., Luxembourg</b>	<b>60086</b>
		<b>Ygrek Holding S.A., Luxembourg</b>	<b>60084</b>

**INTRANET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073106.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**FINANCIERE DE L'EUROPE OCCIDENTALE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 25.124.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073107.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ATLAS EQUITY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-5367 Schuttringen, 64, rue Principale.  
H. R. Luxemburg B 96.747.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third of September.  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. GOLDBERG CAPITAL MANAGEMENT Ltd, a company incorporated under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at 1 Wickhams Cay, Road Town, Tortola, registered in The Registre de Commerce of Tortola under the number IBC No. 167095,

2. BELVAUX NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;  
both here represented by Mr Alexander Van Zeeland, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of 2 proxies given on September 23rd, 2003.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of ATLAS EQUITY HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Schuttrange.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economical or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at fifty thousand euro (50,000.- EUR) represented by forty thousand (40,000) shares, divided into twenty thousand (20,000) common shares and twenty thousand (20,000) preferential non voting shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25 Euro) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one hundred thousand euro (100,000.- EUR) to be divided into eighty thousand (80,000) shares, divided into forty thousand (40,000) common shares and forty thousand (40,000) preferential non voting shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1.25 Euro).

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years from the date of publication of the present articles, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately executable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested within the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholder's meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notice on the 30th day of April at 3 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each common share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of this net profit have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

Dividends shall be distributed as follows, subject to the conditions laid down by laws.

The balance of the profit shall be carried forward until such time that the board of directors, at their discretion, consider there to be sufficient funds available to warrant an appropriation of profits to and among the shareholders. This appropriation will be as follows:

The first three million euro (3,000,000.- EUR) dividend will be distributed seventy-five percent (75%) to the preferential non-voting shares and twenty-five percent (25%) to the common shareholders.

The next three million euro (3,000,000.- EUR) will be distributed twenty-five percent (25%) to the preferential non-voting shares and seventy-five percent (75%) to the common shares.

Thereafter, all profit distribution will be divided equally among all shareholders.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the corporation on behalf of holders of shares.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

Thereafter the holders of preferential non voting shares shall receive reimbursement of their nominal value.

Thereafter the holders of common shares shall receive reimbursement of their nominal value.

Finally, whatever remains shall be divided among the shareholders.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st of December 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) GOLDBERG MANAGEMENT Ltd, previously named:		
a) .....	20,000	common shares and
b) .....	19,999	preference non voting shares
2) BELVAUX NOMINEES Ltd, previously named. ....		
	1	preference non voting share
Total: .....	40,000	shares

The subscribed shares has been paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of fifty thousand euro (50,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, has subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Costs*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately 2,100.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

*Second resolution*

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting of the year 2008:

- a) EHLANGE NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;
- b) ROCHETTE NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;
- a) BELVAUX NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;

*Third resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting of the year 2008.

HESPERANGE NOMINEES Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;

*Fourth resolution*

The company's registered office is located at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Fifth resolution*

The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to BELVAUX NOMINEES Ltd, prenamed.

*Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote BELVAUX NOMINEES Ltd, prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1. GOLDBERG CAPITAL MANAGEMENT Ltd, eine Gesellschaft gegründet unter dem Rechtsverhältnis der British Virgin Islands, mit Gesellschaftssitz in 1 Wickhams Cay, Road Town, Tortola, eingetragen im Handelsregister Tortola unter Nummer IBC No. 167095,

2. BELVAUX NOMINEES Ltd, eine Gesellschaft gegründet unter dem Rechtsverhältnis der British Virgin Islands, mit Gesellschaftssitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;

hier vertreten durch Herrn Alexander Van Zeeland, Privatbeamte, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift ausgestellt am 23. September 2003.

Vorbenannte Vollmachten bleiben, nach ne varietur Unterzeichnung durch die KompONENTEN und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorgenannte Parteien, vertreten wie angegeben, ersuchten den amtierenden Notar die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung ATLAS EQUITY HOLDINGS S.A. gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Schuttringen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder aussereuropäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 sowie Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), eingeteilt in vierzig tausend (40.000) Aktien, bestehend aus zwanzig tausend (20.000) Stammaktien und in zwanzig tausend (20.000) Vorzugsaktien ohne Stimmrecht, zu einem Nominalwert von je ein Euro und fünfundzwanzig cents (1,25 EUR).

Das genehmigte Kapital wird auf ein hundert tausend Euro (100.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in achtzig tausend (80.000) Aktien, bestehend aus vierzig tausend (40.000) Stammaktien und vierzig tausend (40.000) Vorzugsaktien ohne Stimmrecht, mit einem Nominalwert von je 1,25 EUR.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, vom Tage der Veröffentlichung der vorliegenden Satzung an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie, durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Ueber-

einstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### **Generalversammlung**

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 30. April eines jeden Jahres um 15.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Stammaktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung den Kommissaren zur Einsicht vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5 % für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10 % des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Dividenden werden unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen wie folgt ausbezahlt:

Der Saldo vom Nettogewinn wird erst übertragen, wenn, nach Ermessen des Verwaltungsrates, sich der Fonds als genügend erweist um den Aktionären eine Gewinnzuteilung zukommen zu lassen. Diese Gewinnzuteilung ist folgende:

Die ersten drei Millionen Euro (3.000.000,- EUR) Dividenden werden zu fünfundsiebzig Prozent (75%) den Vorzugsaktien ohne Stimmrecht zugeteilt und zu fünfundzwanzig Prozent (25%) den Stammaktien.

Die folgenden drei Millionen Euro (3.000.000,- EUR) werden zu fünfundzwanzig Prozent (25%) den Vorzugsaktien ohne Stimmrecht zugeteilt und zu fünfundsiebzig Prozent (75%) den Stammaktien.

Danach werden alle Gewinne einheitlich unter den Aktionären aufgeteilt.

Interimsdividenden können unter den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen ausgezahlt werden, laut Beschluss des Verwaltungsrates und nach Genehmigung durch den Kommissar.

Die Dividenden können in einer Währung, an einem Ort und zu einer Zeit ausbezahlt werden, die der Verwaltungsrat bestimmt.

Der Verwaltungsrat kann zuletzt über den Wechselkurs beim Auszahlen der Dividenden in ihre Währung befinden.

Ein Dividend der nicht in 5 Jahren ausbezahlt ist, kann nachher nicht mehr vom Aktieninhaber beansprucht werden und fällt der Gesellschaft zu.

Es werden keine Zinsen bezahlt für Dividenden die von der Gesellschaft auf den Namen des Aktionärs gehalten werden.

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Die Inhaber von Vorzugsaktien ohne Stimmrecht erhalten die Rückzahlung des Nominalwertes.

Die Inhaber von Stammaktien erhalten die Rückzahlung des Nominalwertes.

Zum Schluss wird der Rest unter den Aktionären aufgeteilt.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2005 statt.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) GOLDBERG CAPITAL MANAGEMENT Ltd, vorbenannt:		
a) .....	20.000	Stammaktien und
b) .....	19.999	Vorzugsaktien ohne Stimmrecht
2) BELVAUX NOMINEES Ltd, vorbenannt .....		
	1	Vorzugsaktie ohne Stimmrecht
<hr/>		
Total: .....	40.000	Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) zur Verfügung, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Gründungskosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung anfallen, werden auf 2.100,- EUR geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt und die der Kommissare auf eins.

2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008, werden ernannt:

a) EHLANGE NOMINEES Ltd, eine Gesellschaft gegründet unter dem Rechtsverhältnis der British Virgin Islands, mit Gesellschaftssitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;

b) ROCHETTE NOMINEES Ltd, eine Gesellschaft gegründet unter dem Rechtsverhältnis der British Virgin Islands, mit Gesellschaftssitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;



c) BELVAUX NOMINEES Ltd, eine Gesellschaft gegründet unter dem Rechtsverhältnis der British Virgin Islands, mit Gesellschaftssitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;

3) Zum Kommissar, bis zur Generalversammlung im Jahre 2008, wird ernannt:

HESPERANGE NOMINEES Ltd, eine Gesellschaft gegründet unter dem Rechtsverhältnis der British Virgin Islands, mit Gesellschaftssitz in Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI;

4) Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-5367 Schuttringen, 64, rue Principale.

5) Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an BELVAUX NOMINEES Ltd, vorgeannt zu übertragen.

#### *Versammlung des Verwaltungsrates*

Auf Grund der vorgeannten Vollmacht haben die Verwaltungsratsmitglieder, welche ihre Ernennung annehmen, einstimmig beschlossen BELVAUX NOMINEES Ltd, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Der amtierende Notar, welcher Kenntnis der englischen Sprache hat, erklärt, dass auf Wunsch der Parteien vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist mit einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Version, die englische Version massgebend ist.

Wörter Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, habe diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 57, case 8. – Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 3. November 2003.

G. Lecuit.

(074375.3/220/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

#### **COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 86.818.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073108.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

#### **HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

H. R. Luxembourg B 31.630.

*Information für den Fonds GLOBAL GROWTH, WKN: 921 639, ISIN-Code: LU0117128438*

#### **AUFLÖSUNG**

Die Liquidation des Fonds, die am 24. Februar 2003 vom Verwaltungsrat beschlossen wurde, wurde mittlerweile abgeschlossen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren des Fonds für geprüft und beendet.

Da bereits der jeweilige Liquidationserlös an alle berechtigten Anteilhaber ausbezahlt wurde, entfällt demzufolge die Hinterlegung des Gegenwertes der noch nicht zurückgegebenen Anteile laut Artikel 83 des Gesetzes vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen an die Caisse des Consignations in Luxembourg.

Die Dokumente und Kontenbelege des Fonds werden durch die Depotbank HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-2015 Luxembourg, über einen Zeitraum von fünf Jahren aufbewahrt werden.

Luxemburg, 6. November 2003.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

J. Berg / S. Büdinger

*Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied / Geschäftsführerin*

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01517. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073220.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**DUET HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 86.817.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073110.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**COGELO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(073115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 29.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(073118.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ006638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 novembre 2003.

Signature.

(073567.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG UK, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 10.200,- GBP.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 73.859.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 14 octobre 2003*

L'Assemblée décide:

- de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2002;
- de confirmer comme administrateurs de la société Monsieur Curt Le Van, Monsieur René Kremer et Monsieur Gilbert Wirtz, leur mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2004. Ils ne sont pas rémunérés pour leur mandat;
- de ne pas allouer d'émoluments aux administrateurs pour l'année courante.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073566.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**HECO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.566.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

P. Sprimont / J. Bonnier.

(073120.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**PIXEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.434.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenu en date du 6 novembre 2003, que:

- que M<sup>e</sup> René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg a été élu comme nouvel administrateur en remplaçant Mr. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, né le 21 septembre 1947 à Matteus (Stockholm) Suède, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élu comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroSkandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

- en se référant à l'article 100 de la loi des sociétés commerciales du 10 août 1915, de procéder à la continuation des activités de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

*Pour la société*

Par procuration

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01851. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(073121.3/850/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**GRIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 76.463.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

- M<sup>e</sup> Fabio Gaggini, avocat, né le 6 mars 1956 à CH-Gentilino, ayant son domicile professionnel à CH-6900 Lugano, via Somaini 10

- La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, R.C.S. Luxembourg B 58.322, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

- La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, R.C.S. Luxembourg B 58.324, avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

*Commissaire aux comptes*

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

*Pour GRIMAL HOLDING S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01072. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073273.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**AIGLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 19.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 novembre 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(073141.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**DIRECTOR'S OFFICE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.  
R. C. Luxembourg B 96.744.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-third of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

(i) FINOR LUXEMBOURG S.C.A., a «société en commandite par actions» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), represented by Mr Patrick Zurstrassen, consultant, residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

(ii) Mr Patrick Zurstrassen, previously named, in his own name, and

(iii) Mr Peter Spinnler, lawyer, residing at 63, Baarerstrasse, CH-6300 Zug,

represented by Mr Patrick Zurstrassen, previously named,

by virtue of a proxy dated October 19th, 2003.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation (the «Articles of Incorporation») of a company which they declared organized among themselves:

**Chapter I. Form - Name - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1. Form, Name**

There is hereby established a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of DIRECTORS' OFFICE.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is the provision of assistance and other support related services to managers and directors of investment funds and companies. Among others, and without limitation to the generality of the foregoing, the Company may provide assistance with respect to labour or social related issues and may also review various documents for managers and directors of investment funds and companies.

The Company may also act for the promotion and development of the rights and interests of managers and directors of investment funds and companies as regards third parties.

The object of the Company is also the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.  
 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.  
 In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.  
 It may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

### **Chapter II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital**

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The authorized capital is set at five million Euro (EUR 5,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part the Board of Directors is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to former shareholders. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 6. Shares**

The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders.

If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

#### **Art. 7. Increase and reduction of capital**

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

#### **Art. 8. Acquisition of own shares**

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### **Chapter III. Board of Directors - Statutory Auditors**

#### **Art. 9. Board of Directors**

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

#### **Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

#### **Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 13. Delegation of Powers**

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Conflict of Interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason

of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

#### **Art. 16. Statutory Auditors**

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

### **Chapter IV. Meeting of shareholders**

#### **Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

#### **Art. 18. Annual General Meeting**

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Thursday of April of each year, at 3.30. p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

#### **Art. 19. Other General Meetings**

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 20. Procedure - Vote**

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

### **Chapter V. Financial year - Distribution of profits**

#### **Art. 21. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

#### **Art. 22. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the law.

## Chapter VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 23. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. Applicable Law

### Art. 24. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

<i>Shareholders</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Amount paid-in (in Euro)</i>
FINOR LUXEMBOURG S.C.A., prementioned . . . . .	three thousand	thirty thousand	thirty thousand
		ninety-eight	nine hundred and nine
		(3,098)	hundred and eighty (30,980.-)
Mr Patrick Zurstrassen, prementioned . . . . .	one (1)	ten (10.-)	ten (10.-)
Mr Peter Spinnler, prementioned. . . . .	one (1)	ten (10.-)	ten (10.-)
	three thousand	thirty-one thou-	thirty-one thou-
		one hundred	sand (31,000.-)
		(3,100)	sand (31,000.-)
Total: . . . . .			

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

#### Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2004.

#### Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1 Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period of four years ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

(a) Mr Patrick Zurstrassen, consultant, residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

(b) Mr Peter Spinnler, lawyer, residing at 63, Baarerstrasse, CH- 6300 Zug.

(c) Mrs Agnès de Ryckel, manager and general partner, residing at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

2 Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, having its registered office in 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3 Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

4 The registered office shall be set at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.



**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- (i) FINOR LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), représentée par Monsieur Patrick Zurstrassen, consultant, résidant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.
- (ii) Monsieur Patrick Zurstrassen, prénommé, en son nom personnel,
- (iii) Monsieur Peter Spinnler, juriste, résidant au 63, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, représenté par Monsieur Patrick Zurstrassen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2003.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination DIRECTORS' OFFICE.

**Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet**

La Société a pour objet la fourniture de services d'assistance et d'aide aux gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement. Entre autres, la Société pourra notamment fournir des services d'aide et d'assistance en matière de ressources humaines, ou de sécurité sociale et pourra aussi revoir divers documents pour les gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement.

La Société pourra aussi promouvoir et développer les droits et intérêts des gérants et administrateurs de fonds et de sociétés d'investissement à l'égard des tiers.

L'objet de la Société est aussi la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

**Chapitre II. Capital - Actions****Art. 5. Capital social**

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre tel que par exemple: à déterminer le temps et le montant des

actions autorisées à souscrire et à émettre, de déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, de déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Art. 6. Forme des Actions**

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Des actions peuvent être détenues en trust par un ou plusieurs actionnaires.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

#### **Art. 8. Rachat d'actions propres**

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

### **Chapitre III. Conseil d'Administration - Commissaires aux comptes**

#### **Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

#### **Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 16. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

#### **Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires**

##### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

##### **Art. 18. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année, à quinze heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

##### **Art. 19. Autres assemblées générales**

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

##### **Art. 20. Procédure, Vote**

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

#### **Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices**

##### **Art. 21. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

##### **Art. 22. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

#### **Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 23. Dissolution, Liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Chapitre VII. Loi applicable**

##### **Art. 24. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Libération (en Euros)</i>
FINOR LUXEMBOURG S.C.A., précitée . . . . .	trois mille quatre-vingt-dix-huit (3.098)	trente mille neuf cent quatre-vingts (30.980,-)	trente mille neuf cent quatre-vingts (30.980,-)
Monsieur Patrick Zurstrassen, précité . . . . .	une (1)	dix (10,-)	dix (10,-)
Monsieur Peter Spinnler, précité . . . . .	une (1)	dix (10,-)	dix (10,-)
<b>Total:</b> . . . . .	<b>trois mille cent trente et un (3.100)</b>	<b>un mille trente et un (31.000,-)</b>	<b>un mille trente et un (31.000,-)</b>

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Coût*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2003. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2004.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période de quatre ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007:

(a) Monsieur Patrick Zurstrassen, consultant, demeurant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

(b) Monsieur Peter Spinnler, juriste, résidant au 63, Baarerstrasse, CH-6300 Zug.

(c) Madame Agnès de Ryckel, gérante et associé commandité, demeurant au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

2. Décide de fixer à un le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

La société anonyme BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social au 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

4. Le siège social est fixé au 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Zurstrassen, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003, vol. 881, fol. 2, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2003.

J.J. Wagner.

(074345.3/239/601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**EATHON EVENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5959 Itzig, 22A, rue de Hesperange.

R. C. Luxembourg B 74.119.

Par la présente, José François démissionne du mandat d'administrateur de la société EATHON EVENT MANAGEMENT S.A., et ceci avec effet immédiat.

J. François.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073607.3/1286/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**BM MICROTECH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 93.855.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2003 que les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Jacques Mougin de son poste de gérant de la société est acceptée et pleine et entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

2. Mademoiselle Céline Hofer, gérante de société, née à Lure (France) le 11 janvier 1977, demeurant à F-25650 Gilley, 5, rue des Gentianes (France) est nommée nouvelle gérante de la société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073236.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 25, rue d'Oradour.  
R. C. Luxembourg B 20.154.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2003:

- MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG, a été nommé réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004 en remplacement de la société INTERAUDIT, S.à r.l.

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Gérard Muller, Jean Cazzaro et Jacques Paquay, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Gérard Muller, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour ENTREPRISE J.-P. BECKER S.A.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073241.3/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**APRIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 75.949.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Roland Raeber, conseiller financier, né le 18 novembre 1951 à Muri/AG (Suisse) demeurant à CH-8807 Freienbach, Kantonsstrasse 75 (en remplacement de M. Geoffrey G.M. Haeberlin, révoqué)

- Monsieur Herbert Ochsenbein, conseiller d'entreprises, né le 29 juillet 1957 à Etziken/Solothurn (Schweiz), demeurant à CH-8966 Oberwil-Lieli, Pilatusweg 6

- Madame Judith Pfister, Kauffrau, née le 16 juin 1956 à Littau Grosswangen (Suisse), demeurant à CH-6300 Zug, Lorenstrasse 13

*Commissaire aux comptes*

- la société civile KPMG AUDIT avec siège à L-2520 Luxembourg, 31 allée Scheffer.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour APRIS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073276.3/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**DIPUTACION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.715.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 359 du 16 mai 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIPUTACION LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(073278.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**DIPUTACION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.715.

—  
1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, M. Michael Mc Donald, administrateur de sociétés, né à Manchester (GB), le 10 janvier 1948, domicilié à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg, a été nommé administrateur.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour DIPUTACION LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073281.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**COTTAGE WOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R. C. Luxembourg B 87.029.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 25 septembre 2003 à 11.00 heures*

Les associés de COTTAGE WOOD S.A., société anonyme au capital social de 31.000,- €, immatriculée au registre de commerce et à Luxembourg sous le numéro 87.029 section B, tous présents, se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale ordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice 2002

2. Quitus à donner à la gérance

3. Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et après examen et réflexions sur le bilan, le compte d'exploitation, et autres documents comptables, l'assemblée générale décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes pour l'exercice 2003:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2002 laissant apparaître une perte de 35.684,58 €

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale approuve les comptes et la perte qui en ressort, qui est affectée aux résultats à venir et décide de la continuation de l'activité malgré la perte (art. 100 alinéa 2) qui dépasse plus des 3/4 du capital.

Le Président / le Secrétaire

Nombre d'actions: 500 PP/ Nombre d'actions: 500 PP

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073515.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**ST YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 40.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Signature.

(073291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**ST YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 57.575.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 40.962.

**Gérance:**

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié à 40 Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 1NT, Channel Islands;

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey Gy1 1WJ, Channel Islands;

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

**Comptes Annuels:**

L'associé unique de la société a décidé, ce 29 octobre 2003, d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit:

- Bénéfice reporté .....	141.386.254,5 USD
- Allocation à la réserve légale .....	5.757,5 USD
- Résultat de l'année .....	141.392.012,0 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073290.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

**COPARRINAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.910.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mars 2003*

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biver et Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- La société SGG LIMITED, Vanterpool Plaza, 2nd floor, PO BOX 873, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est nommée nouvel Administrateur en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

COPARRINAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073782.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.



**WINKY FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.777.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 novembre 2003*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WINKY FINANCES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073310.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**POMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 85.814.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073456.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**RUSSEL & THOMSON FINANCE & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.  
R. C. Luxembourg B 87.201.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 8 septembre 2003 à 15.00 heures*

Les associés de RUSSEL & THOMSON FINANCE & INVESTMENTS S.A., société anonyme au capital social de 31.000,- €, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro 87.201 section B, tous présents, se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale ordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice 2002

2. Quitus aux administrateurs

3. Affectation des résultats

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et après examen et réflexions sur le bilan, le compte d'exploitation, et autres documents comptables, l'assemblée générale décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes pour l'exercice 2003:

*Première résolution*

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2002 laissant apparaître une perte de 10.669,48 €

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale approuve les comptes et la perte qui en ressort, qui est affectée aux résultats à venir.

Le Président / le Secrétaire

Nombre d'actions: 500 / Nombre d'actions: 500

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073517.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**INTELLIGENT-IP S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1944 Luxembourg, 3, rue Franz Liszt.  
R. C. Luxembourg B 71.839.

*Extraits du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2003*

Présents:

M. Serge Courtois, M. Laurent Jossa, M. Jean-Marc Roth, M. Michel Simonis

...

*Services financiers*

M. Roth explique que dans le futur il y aura possibilité pour les clients de faire leurs paiements pour hosting via S-Net P@y.

De ce fait, il est décidé à l'unanimité que MM. Roth et Courtois auront procuration individuelle pour paiements, afin de pouvoir gérer le tout.

*Siège social*

Il est décidé que le siège social est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:  
3, rue Franz Liszt, L-1944 Luxembourg.

Signature / Signature

*Le Président de la séance / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04462. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073495.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**FIGEMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 66.403.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(073523.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**FIGEMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 66.403.

*Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue au siège le 5 mars 2003*

Se sont réunis les membres du Conseil d'Administration de la société anonyme FIGEMO S.A.

a) Monsieur Baudoin Pierre André C. Delloye, né à Ottignies (Belgique), le 9 janvier 1964, demeurant à GB-Londres W2 4AG, 1, Orme Court News,

b) Monsieur Thierry Bourgeois, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 3 novembre 1970, demeurant à GB-Londres S.E. 186 T.U., 58 Brookhillroad, Woolwich,

ici représenté par Monsieur Omer Collard, administrateur de sociétés, demeurant à L-9515 Wiltz, 71, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

c) Monsieur Pierre Bourgeois, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 10 février 1974, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 5B, rue du Meunier.

Lesquels membres, tels que représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante à l'ordre du jour:

*Résolution unique*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné comme président du conseil d'administration et administrateur-délégué Monsieur Baudoin Pierre André C. Delloye, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Conseil d'Administration*

Signature / P. Bourgeois

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05575. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(073521.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**SIROCCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 87.404.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2003*

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes, nomme Madame A. Cerbelle gérante administrative pour une période indéterminée.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Aux fins de publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK03002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073537.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG LUBRICANTS LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 82.990.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**EXXONMOBIL LUXEMBOURG LUBRICANTS LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 17.069.400,- EUR.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 82.990.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 14 octobre 2003*

L'Assemblée décide:

- de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2002;
- de confirmer comme administrateurs de la société Monsieur Curt Le Van, Monsieur René Kremer et Monsieur Gilbert Wirtz, leur mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2004. Ils ne sont pas rémunérés pour leur mandat;
- de ne pas allouer d'émoluments aux administrateurs pour l'année courante;
- de confirmer la nomination de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprises à la date du 29 juin 2001. Ce mandat se terminera à la date de l'Assemblée Générale de 2004.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073565.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**LUXAFIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 70.259.

—  
La rectification du bilan abrégé au 31 décembre 2002 (enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003), enregistrée à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01912, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(073601.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2003.

---

**DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 80.312.

—  
Le bilan et le compte de profits de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00346, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour DEALINVEST HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(073616.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 80.505.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00350, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour DEEPINVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

(073617.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**BRV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 65.963.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour BRV S.A., Société Anonyme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(073618.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.440.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> octobre 2003*

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de la société LOUV, S.à r.l. viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073730.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.187.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00356, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour BRIDGEPOINT CORPORATION*

*Société Anonyme Holding*

*J. Claeys*

*Administrateur*

(073619.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 60.215.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00360, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

(073620.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**COMPAGNIE DU RUBICON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 60.214.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour COMPAGNIE DU RUBICON S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

(073621.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.506.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour MEDIOLUX HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*J. Claeys*

*Administrateur*

(073630.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**TEXHOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 65.995.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour TEXHOL S.A.*  
*Société Anonyme Holding*  
G. Birchen  
*Administrateur*

(073623.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**TEXHOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 65.995.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour TEXHOL S.A.*  
*Société Anonyme Holding*  
G. Birchen  
*Administrateur*

(073622.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.916.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour GONELLA S.A.*  
*Société Anonyme Holding*  
MONTEREY SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

(073627.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**GONELLA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.916.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

*Pour GONELLA S.A.*  
*Société Anonyme Holding*  
MONTEREY SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

(073625.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.993.

Le bilan et le compte de profits de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour KÖNER + KEUTZ FINANZ AG

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(073634.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**AREA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.976.

Le bilan et le compte de profits de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

Pour AREA S.A.

G. Birchen

Administrateur

(073637.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**SOLANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 66.573.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(074009.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**SOLANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 66.573.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 28 octobre 2003*

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, président;

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;

Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

- A été réélue commissaire aux comptes pour la même période:

Madame Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074003.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**EUROPE ACIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 79.628.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 556 du 21 juillet 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 25 janvier 2001, acte publié au Mémorial C n° 725 du 5 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour EUROPE ACIERS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(073638.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**ARMIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 59.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01245, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073640.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**CONPLACER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 96.733.

STATUTS

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

2. La société à responsabilité limitée luxembourgeoise A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;

ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., prénommé, à son tour représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy Patteet, également prénommé, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article six de ses statuts.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: CONPLACER INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la créa-



tion, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. ....	999 actions
2.- A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ....	1 action
Total: .....	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de € 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;
- 2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau;
- 3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Deuxième résolution*

La société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Patteet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 93, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074203.3/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

---

**BOUGANVILLEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 53.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**FDS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.425.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 octobre 2003*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02309. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073914.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE SEBAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 28.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01252, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**INTERNATIONAL EQUITY INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**MATHS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 78.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01262, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073650.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**TMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistroos.  
R. C. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(073682.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**TMC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, Waistroos.  
R. C. Luxembourg B 45.537.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juin 2003*

1. Le mandat de la société HIFIN S.A., commissaire aux comptes n'est pas, à sa demande, reconduit. La société TRIPLE A CONSULTING, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° 61.417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel est nommée en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée de 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour TMC S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073679.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**BlueBay FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.020.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(073662.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**YGREK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 29.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(073665.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**LE SHELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 96.737.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme IMMOLA S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires Le 2000, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.237),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Michel Lagozny, commercial, demeurant à F-54240 Joeuf, 20, rue Général Leclerc, (France).

2.- Madame Sandrine Mayer, serveuse, née à Provins, (France), le 22 juin 1976, demeurant à L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LE SHELTER, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bar et de restauration ainsi que toutes activités s'y rattachant.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## Titre II.- Capital social - parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme IMMOLA S.A., avec siège social à Livange, quatre cents parts sociales. . . . .	400
2.- Madame Sandrine Mayer, serveuse, demeurant à Luxembourg, cent parts sociales . . . . .	100
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## Titre III.- Administration et Gérance

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

## Titre V.- Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
  - Monsieur Michel Lagozny, commercial, né à Briey, (France), le 28 janvier 1961, demeurant à F-54240 Joeuf, 20, rue Général Leclerc, (France), gérant administratif;
  - Monsieur Mark Klavir, gérant de société, né à Toronto, (Canada), le 4 février 1957, demeurant à L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl, gérant technique.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Mayer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 89, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2003.

J. Seckler.

(074222.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**THE WINNING TEAM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 92.316.

L'an deux mille trois, le cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE WINNING TEAM S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et son siège administratif à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92.316, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 393 du 10 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur André Rosière, employé privé, demeurant à B-6769 Robelmont, 10, Chemin des Naux.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Francesco Biscarini, employé privé, demeurant à L-2273 Luxembourg, 18, rue de l'Ouest.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Regina Rocha-Melanda, employée privée, demeurant à L-3515 Dudelange, 109, route de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'adresse du siège social et du siège administratif de la société au 13, rue Bertholet à Luxembourg.
2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge.
3. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Alex Benoy.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'adresse du siège social et du siège administratif de la société au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, la société AACO, S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, qui terminera le mandat du commissaire démissionnaire:

Monsieur Alex Benoy, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Rosière, F. Biscarini, R. Rocha-Melanda, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2003, vol. 425, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(074389.3/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 48.674.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg;

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société SG RUËGG TRUST COMPANY AG, ayant son siège social à Talstrasse 66, 8001 Zürich, Suisse.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SHUBRA FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 48.674, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 août 1994.

II.- Que le capital social de la société anonyme SHUBRA FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.944,56 (trente-cinq mille neuf cent quarante-quatre euros et cinquante-six cents), représenté par 145 (cent quarante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SHUBRA FINANCE S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'action au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 35, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(074390.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**DE MAR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.908.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE MAR S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.908, constituée suivant acte reçu en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 635 du 8 septembre 1998, page 30478.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2003, comprenant nomination de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire en tant que liquidateur et de la FIDUCIAIRE GLACIS, ayant son siège social à Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS.

2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

4. Clôture de la liquidation.

5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Pacci, D. Maton, S. Arpea, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

J. Elvinger.

(074413.3/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

### **CRISGLO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 36.189.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Francesco Fiorini, administrateur de sociétés, demeurant au n° 6 rue Zarda, I-24100 Bergame, Italie, ici représenté par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bergame, le 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CRISGLO S.A., R.C. Luxembourg B 36.189, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 301 du 3 août 1991.

Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 357 du 1<sup>er</sup> août 1995.

- Le capital social était antérieurement fixé à un milliard cinquante millions (1.050.000.000,-) de liras italiennes (ITL), représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions ayant eu une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes (ITL) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actif précité comprend notamment les participations suivantes avec tous les droits et obligations y rattachés:

1. une action d'une valeur nominale de EUR 210.000,- représentant 14 % du capital social de la société de droit italien EDILPROGRAM Srl, n° C.F. 01502960162, avec siège social à Via San Bernardino n° 139/E, Bergame, Italie, et

2. une action d'une valeur nominale de EUR 2.240,- représentant 0,112 % du capital social de la société de droit italien GRUPPO EFFE Srl, n° C.F. 02779100169, avec siège social à Via San Bernardino n° 139/E, Bergame, Italie.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numérotés 3 et 4 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CRISGLO S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

A. Schwachtgen.

(074533.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**RIBBIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 84.287.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société SAGAMORE CO, société des Iles de Niue, avec siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, Niue (Iles de Niue),

ici représentée par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée par les administrateurs de ladite société le 26 octobre 1998,

La copie certifiée, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme RIBBIT S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 1<sup>er</sup> mars 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 84.287,

avec un capital social de 31.000,- EUR représenté par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

Que la comparante SAGAMORE CO, prénommée, par son mandataire, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société a décidé de la dissoudre avec effet immédiat sans liquidation des avoirs sociaux.

Que la société n'ayant plus d'activité, le comparant, a déclaré dissoudre purement et simplement la société RIBBIT S.A. à partir de ce jour, et qu'ainsi l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que l'actionnaire s'engage, finalement, à annuler les actions au porteur, et à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Thielen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2003.

P. Decker.

(074516.3/206/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**HQ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 84.288.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept novembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich,

A comparu:

La société SAGAMORE CO, société des Iles de Niue, avec siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, Niue (Iles de Niue),

ici représentée par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée par les administrateurs de ladite société le 26 octobre 1998,

La copie certifiée, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme HQ S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 11 octobre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 340 du 1<sup>er</sup> mars 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 84.288,

avec un capital social de 31.000,- EUR représenté par 310 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

Que la comparante SAGAMORE CO, prénommée, par son mandataire, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société a décidé de la dissoudre avec effet immédiat sans liquidation des avoirs sociaux.

Que la société n'ayant plus d'activité, le comparant, a déclaré dissoudre purement et simplement la société HQ S.A. à partir de ce jour, et qu'ainsi l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute, que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que l'actionnaire s'engage, finalement, à annuler les actions au porteur, et à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thielen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2003.

P. Decker.

(074521.3/206/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

### **LORETTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 72.943.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept novembre,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich,

A comparu:

La société SAGAMORE CO, société des Iles de Niue, avec siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, Niue (Iles de Niue),

ici représentée par Maître Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée par les administrateurs de ladite société le 26 octobre 1998,

La copie certifiée, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire a exposé au notaire:

Qu'elle est la seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme LORETTA INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 95 du 28 janvier 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 72.943,

avec un capital social de 50.000,- USD représenté par 500 actions de 100,- USD chacune.

Que la comparante SAGAMORE CO, prénommée, par son mandataire, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société a décidé de la dissoudre avec effet immédiat sans liquidation des avoirs sociaux.

Que l'activité de la société ayant cessé, la comparante, a déclaré dissoudre purement et simplement la société LORETTA INTERNATIONAL S.A. à partir de ce jour, et qu'ainsi l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et quelle réglera tout le passif de la société dissoute, dont ne dépend aucun immeuble; que partant il n'y a pas lieu à la liquidation de la société qui est à considérer comme définitivement clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société.

Que l'actionnaire s'engage, finalement, à annuler les actions au porteur, et à faire conserver les livres et les documents de la société à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thielen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 20, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 novembre 2003.

P. Decker.

(074526.3/206/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**A.21 NATURAL STONE-WORLD WIDE, Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 96.739.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, R.C.S. Luxembourg section B numéro 44664, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons;

2.- Monsieur Afonso Manuel de Malho Ilharco Goncalves, commerçant, né à Coimbra (Portugal), le 28 décembre 1955, demeurant à P-2400 Leiria, avenue Marques de Pombal 458-9 C (Portugal);

3.- Monsieur Americo Aires Azevedo Areal, commerçant, né à Santa Maria de Avioso (Portugal), le 17 septembre 1967, demeurant à P-4470 Maia, rua Frederico Ulrich 351 (Portugal);

4.- Monsieur Paulo Da Silva Veiga, employé privé, né à Carrazeda (Portugal), le 3 juin 1969, demeurant à L-3922 Mondrange, 132, rue d'Esch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de A.21 NATURAL STONE-WORLD WIDE.

Le siège social est établi à Wickrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la pose de granit, marbres, carrelages, pierres naturelles, revêtements de murs et sols, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société pourra dans le cadre de son activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mai à 19.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons R.C.S. Luxembourg section B numéro 44664, quarante-quatre actions . . . . .	44
2.- Monsieur Afonso Manuel de Malho Ilharco Goncalves, commerçant né à Coimbra (Portugal), le 28 décembre 1955 demeurant à P-2400 Leiria, avenue Marques de Pombal 458-9 C (Portugal), vingt-deux actions. . . . .	22
3.- Monsieur Americo Aires Azevedo Areal, commerçant né à Santa Maria de Avioso (Portugal), le 17 septembre 1967 demeurant à P-4470 Maia, rua Frederico Ulrich 351 (Portugal), vingt-deux actions. . . . .	22
4.- Monsieur Paulo Da Silva Veiga, employé privé né à Carrazeda (Portugal), le 3 juin 1969 demeurant à L-3922 Mondercange, 132, rue d'Esch, douze actions . . . . .	12
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350,- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Guy Rollinger, commerçant, né à Luxembourg, le 10 juillet 1956, demeurant à Reckange-sur-Mess, 201, rue des Trois Cantons;

b) Monsieur Afonso Manuel de Malho Ilharco Goncalves, commerçant, né à Coimbra (Portugal), le 28 décembre 1955, demeurant à P-2400 Leiria, avenue Marques de Pombal 458-9 C (Portugal);

c) Monsieur Americo Aires Azevedo Areal, commerçant, né à Santa Maria de Avioso (Portugal), le 17 septembre 1967, demeurant à P-4470 Maia, rua Frederico Ulrich 351 (Portugal);

d) Monsieur Paulo Da Silva Veiga, employé privé, né à Carrazeda (Portugal), le 3 juin 1969, demeurant à L-3922 Mondrange, 132, rue d'Esch.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Sonja Weyrich-Goergen, secrétaire de direction, née à Luxembourg, le 29 avril 1959, demeurant à L-2152 Luxembourg, 46, rue Antoine-François Van der Meulen.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège social est établi à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Guy Rollinger, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Ilharco-Goncalves, A. Azevedo Areal, P. Da Silva Veiga, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2003, vol. 524, fol. 83, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2003.

J. Seckler.

(074226.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

**IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 83.793.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2003 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L);
- Monsieur Francesco Acerbi, Administrateur de sociétés, demeurant à Créma, en Italie.

Ont été réélus Administrateur pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Que:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est élu Administrateur pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005 en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire, et

que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C. B n° 51.238).

Est élue Commissaire aux Comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073802.3/802/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 89.341.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02220, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2003.

Signature.

(073721.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

**ProLogis ITALY X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.043.

1. Suite à un contrat daté du 29 octobre 2003 trente parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. ont été transférées ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 11 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Manager*

by D. Bannerman

*Manager*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02928. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073852.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**ProLogis CZECH REPUBLIC VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.889.

1. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 26 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son propre nom et pour compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

2. Conformément à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., tenue devant notaire le 29 septembre 2003, les cinq cents parts sociales de la Société ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. par ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son nom et pour compte du Fonds, par le biais d'un apport en nature.

3. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 29 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 11 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par D. Bannerman

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02929. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073866.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**OREST INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.078.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 avril 2003*

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

OREST INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2003, réf. LSO-AK02403. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(073769.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**ProLogis ITALY IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.004.

1. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 26 septembre 2003, huit cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son propre nom et pour compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

2. Conformément à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., tenue devant notaire le 29 septembre 2003, les huit cents parts sociales de la Société ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. par ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son nom et pour compte du Fonds, par le biais d'un apport en nature.

3. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 29 septembre 2003, huit cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 11 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073876.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---

**ProLogis ITALY VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.447.

1. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 26 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad ProLogis DEVELOPMENTS HOLDINGS, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son propre nom et pour compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

2. Conformément à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., tenue devant notaire le 29 septembre 2003, les cinq cents parts sociales de la Société ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. par ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant en son nom et pour compte du Fonds, par le biais d'un apport en nature.

3. Conformément à un contrat de cession de parts sociales daté du 29 septembre 2003, cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession de parts a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 11 novembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, réf. LSO-AK02934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073878.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

---